

Conseil municipal du 11 septembre 2009

L'an deux mil neuf, le onze septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard DESFERET, Maire de MERY-SUR-MARNE.

Présents : Mme MAFFLARD, Mr BONTEMPELLI, Adjoint.
Mmes DE CILLIA, CLEMENT, RAFFAINI, VILLATTE.
Absent excusé : M TOUZET représenté par Mme RAFFAINI
Absente : Mme CORNU, Mr ULRICH.

Secrétaire de séance : Mme MAFFLARD

M DESFERET demande d'ajouter à l'ordre du jour la proposition d'achat du terrain du 10, Route Jean de La Fontaine. Cette demande est acceptée par le Conseil Municipal.

Les compte-rendus des Conseils Municipaux des 29 mai et 13 juillet 2009 sont signés par les Conseillers présents.

1°) LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE AUX PARTICULIERS :

La salle a reçu le label de sécurité en catégorie N°4 (visite de SDIS tous les 5 ans).
Avant de la louer aux particuliers, il faut réaliser des travaux :

A) Installer des armoires pour loger les jouets des enfants de Mérypoppin'S

La discussion est ouverte pour savoir si l'association Mérypoppin'S sera la seule à bénéficier de ces armoires car dans ce cas, si d'autres associations utilisant cette salle ont du matériel à ranger, où vont-il le mettre ?

M DESFERET informe que les armoires existantes seront libérées et donc à disposition.
Il est alors étudié les deux possibilités : acheter des armoires métalliques (au moins 3), voir devis ci-dessous ou faire fabriquer par les employés communaux une armoire en bois d'environ 3 mètres de large et 70 cm de profondeur. Coût à déterminer .

BRUNEAU : devis mai 2009

Pour armoire à rideaux 198 cm X 100 X 43 : 549 €H.T pour achat par 3

BUREAU 02 :

Devis 17/07/2009 pour armoire portes battantes 198 X 95 X 62 : 589 €H.T

Pour armoire à rideaux de même dimension : + 70 €

CAMIF : devis août 2009 pour armoire à rideaux 198 X 100 X 42 : 306 €H.T

Compte-tenu du coût des armoires, du besoin d'une profondeur d'au moins 60 cm et que ces armoires seraient destinées au seul bénéfice de Mérypoppin'S, il est retenu par le conseil municipal à l'unanimité la solution de les faire fabriquer par les employés communaux et de faire payer les fournitures (bois, etc...) par Mérypoppin's.

B) Remettre en état les sanitaires, notamment pour PMR

Les WC de la salle sont vétustes et une réfection est nécessaire. Le conseil municipal, à l'unanimité décide de remplacer les accessoires défectueux et d'ajouter un WC pour les petits, si cela est possible par rapport à la réglementation pour les toilettes destinées aux PMR. Une étude de faisabilité va être demandée au plombier.

C) Équipement : Vérification du bon fonctionnement du réfrigérateur et de la plaque électrique existants.
Réparations où remplacement à effectuer si c'est nécessaire. En complément, il est prévu l'acquisition d'un réfrigérateur plus grand.

Après avoir examiné les possibilités des modalités de location, des tarifs, du ménage à effectuer le conseil municipal à l'unanimité a décidé :

- Dans un premier temps, la salle ne sera louée qu'aux habitants de MERY-SUR-MARNE, uniquement le week-end lorsque les différents travaux prévus seront terminés.
- Un contrat de location sera étudié et défini lors d'une réunion spécifique indiquant précisément les diverses conditions de location et plus particulièrement les horaires de prise et de restitution des clefs, la fourniture d'une attestation d'assurance, la puissance des prises électriques.

Devant la difficulté de trouver une formule efficace pour l'état des lieux après utilisation de la salle Mr DESFERET se propose de le faire, en cas d'impossibilité ponctuelle, l'état des lieux sera demandé aux adjoints puis aux conseillers.

- Un chèque de caution sera demandé pour un montant de 350 € restituable après état des lieux et constatation que le ménage a bien été effectué.
- Location hiver : (du 1er octobre au 30 avril)
100 € pour une journée ; 150 € pour le week-end (2 jours).
- Location été : (du 1er mai au 30 septembre)
75 € pour une journée; 120 € pour le week-end (2 jours).

2°) FETE COMMUNALE DE LA SAINT JEAN

Dans sa réunion du 11 août dernier, la commission des fêtes a analysé la liste des dépenses.

Monsieur DESFERET indique que la fête cette année a coûté plus ou moins 6 000 €

Un constat : les forains coûtent cher (1 450 €), pour peu d'animations et depuis plusieurs années les enfants semblent se désintéresser de la fête foraine que nous offrons.

Aussi la commission demande au conseil son approbation sur les modifications suivantes :

Faire la fête sur une journée de préférence le samedi et à une autre date que celle de la fête de la musique.
La commission suggère le 26 juin 2010.

Après discussion le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Une première approche du déroulement est proposée, sachant qu'une réunion aura lieu pour établir le programme définitif et que les suggestions ne sont qu'une indication pouvant être modifiées.

Dans l'après midi : concours de boules qui a un bon succès, manifestations à décider (expositions, marché campagnard, etc ...) suivis d'un apéritif et d'un repas champêtre (soit chacun son pique-nique, soit un repas type buffet ou type méchoui avec une participation financière) animé par un DJ, et clôturé par un feu d'artifice amélioré et un feu de la Saint Jean.

Pour les enfants, on pourrait mettre en place une ou deux animations :

Une récente proposition à réactualiser et à mettre en concurrence :

935 €H.T pour une structure gonflable de 8,50 X 5,50 X 7,50 H

1 000 €H.T pour un circuit de 3 quads

Ces prix s'entendent avec un technicien d'encadrement pendant sept heures (livraison comprise).

3°) DEPLACEMENT DU POTEAU INCENDIE SUR LA RD 402

Il s'agit de celui qui est situé entre le chemin de la remise et celui de la garenne breton ; en référence à la visite du capitaine DAVESNE lors du conseil du 29 mai 2009 Coût : 1 110,22 €T.T.C
Il est demandé l'accord du conseil sur ce devis de la SAUR, vivement recommandé par les pompiers.
Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

4°) REMISE EN SERVICE DE L'HORLOGE DE L'EGLISE

Le système a été abîmé par l'orage et les vents violents en mai.
L'entreprise BODET propose une remise en service des cadrans au prix de 1 473,47 €T.T.C
Depuis la mise à l'ordre du jour l'entreprise HUCHEZ a fait une offre de service.
Le conseil municipal est d'accord sur le principe de réfection de l'horloge et décide d'attendre le devis de l'entreprise HUCHEZ pour faire son choix.

5°) DEMANDE DE COMPTEUR EDF de Mlle BAUDUIN

Pour une parcelle située en section ZE N°124, route de Nanteuil.
Compte-tenu que les dérogations précédentes étaient tout à fait exceptionnelles et que le conseil municipal n'envisage pas d'en faire une règle, qu'il ne s'agit pas d'une demande résultant d'un permis de construire, le conseil municipal refuse à l'unanimité.

6°) CONTRAT TRIENNAL DE VOIRIE

Didier JAKUBCZAK soumet au conseil les derniers plans réalisés à partir des réflexions du conseil lors de la réunion du 7 juillet ; ils sont conformes à nos demandes.

- Retournement d'autobus avec plan pour la commune de 8 places de parking. Coût 118 000 €H.T
Le conseil municipal demande qu'un panneau soit installé pour éviter le stationnement permanent sur les places de parking et donne son accord à l'unanimité.
- Réduction de vitesse sur RD 402 inclus priorités à droite. Coût 37 500 €H.T
Le conseil municipal demande que toutes les voies qui donnent sur la RD402 soient soumises à la priorité à droite, donc d'y intégrer le chemin du Russelet. Il est également demandé d'étudier la possibilité d'installation de panneaux lumineux ou flashes pour rappeler la priorité à droite.
Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.
- Réduction de vitesse sur RD 80 : 4 aménagements de sécurité. Coût 78 000 €H.T
Le conseil municipal est d'accord sur le principe présenté. Il est demandé d'étudier la possibilité d'installation des panneaux fléchés du type de ceux installés au pont du chemin de fer pour le rétrécissement près du pont du rû de Courcelles . Le conseil municipal a pris bonne note qu'un avis sera demandé sur le fond de ces 4 aménagements, leur emplacement étant sujet à discussion.

Mr JAKUBCZAK propose :

Deux emplacements sur la Brussette : N° 26 et 48 (soit 300 m et 500 m du panneau d'agglomération)
Deux emplacements au 16 rte de Sainte-Aulde et n° 65 (soit 200 m et 750 m après le panneau de Courcelles, compte tenu que le rétrécissement se situe à 600 m dudit panneau)

Déplacement de l'éclairage public sur l'aire de retournement de l'autobus

L'entr STELEC consultée, il s'avère qu'il faut les mettre en relation avec le cabinet JAKUBCZAK de manière à faire une installation du réseau enfoui plutôt qu'aérien dans la mesure du possible. S'agissant de travaux nécessités par l'aménagement de l'aire de retournement, ces travaux sont à la charge de la commune.

Pour éclairer la partie de la place côté Consorts Perl, les poteaux existent ; il y aura lieu d'en ajouter du côté secteur piétonnier. Il est proposé de demander un éclairage du même type que celui de la place de l'Église.

Il est demandé au conseil son accord pour déplacer le poteau en ciment situé sur l'aire de retournement.

Le Conseil propose de mettre, si c'est possible, le poteau au milieu du terre plein central et donne son accord à l'unanimité pour le déplacement du poteau et l'ajout des éclairages dans le secteur piétonnier.

7°) P.N.R

Il est proposé aux conseillers de se faire passer par roulement pour consultation la brochure « regards sur le territoire »

En effet, en 2010, il sera demandé au conseil de délibérer en faveur ou non du PNR de la Brie et des deux Morin. Il est nécessaire de s'en informer.

8°) CORIMA

A la suite du vote du 29 mai 2009 prévoyant l'adhésion de la commune à la CORIMA, il y a lieu d'élire un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Monsieur ULRICH, ayant émis son souhait de candidature, après vote, le conseil municipal à l'unanimité désigne celui-ci comme délégué titulaire.

Madame MAFFLARD, fait acte de candidature pour être déléguée suppléante. Après vote, le conseil municipal à l'unanimité désigne Madame MAFFLARD comme déléguée suppléante.

9°) CHAUFFAGE ECOLE, CLASSE DE Mme REBOUL

En complément des devis donnés lors du conseil du 29 mai, il faut préciser :

- le devis pour 5 convecteurs électriques de 2 000 W est de 640 €H.T : c'est la formule « grille pain ». Cette formule a fait ses preuves, elle donne satisfaction après 20 ans d'utilisation.
- Panneaux rayonnants de 2 000 W : 1 868,70 €H.T chauffent les corps solides.
- Radiateurs chaleur douce à inertie de 2 000 W : 3 615,50 €H.T : effet accumulateur. Il peut y avoir une économie sensible de consommation d'électricité, mais elle n'est pas quantifiable au départ. Tout dépend de l'utilisation.

Il est demandé au conseil de choisir la formule de chauffage. Selon le mode choisi, il peut être fait d'autres devis. Après discussion le conseil municipal opte à l'unanimité pour la solution des panneaux rayonnants. De nouveaux devis vont être demandés pour essayer de minimiser le coût.

10°) ACTION DE LA COMMUNE POUR GRIPPE A (H1N1)

Pour information :

Une lettre que nous avons fait conjointement avec la commune de Nanteuil sur Marne a été adressée le 18 août 2009 au Préfet de Seine et Marne en réponse à sa demande de plan de continuité d'activité (PCA). Copie de cette lettre a été adressée aux conseillers municipaux avec leur convocation au présent conseil.

11°) VENTE DU TERRAIN 10 RTE JEAN DE LA FONTAINE

Lecture du courrier de Mr BOUTET. Le prix proposé est trop bas (55 0000 €) par rapport au prix défini par le conseil (95 000 €). Le conseil rejette cette proposition.

Mme RAFFAINI indique que l'immeuble du 12 a été vendu et que le nouveau propriétaire pourrait être intéressé. Mr DESFERET précise qu'un courrier a été adressé au notaire.

12°) AFFAIRES DIVERSES

Information sur le nettoyage du rû de Courcelles dans l'accès à la Marne

Devant l'urgence, il a été choisi le devis de l'A.C.I.F (478 €T.T.C) par rapport à celui de l'entreprise WIAME (5 382 €T.T.C). Des photos du travail réalisé sont montrées aux conseillers.

Journées du patrimoine

L'école apostolique 48 Grande Rue a accepté d'ouvrir sa propriété au public le samedi 19 septembre de 14 H à 18 H dans le cadre des journées du patrimoine.

Réunion publique avec l'ambassadeur du tri

Cette réunion aura lieu le vendredi 30 octobre 2009 à 19h30 à la salle polyvalente.

Le monte-personnes de la bibliothèque a été vérifié par SOCOTEC. Il y aura lieu de prévoir des travaux de réfection. Nous attendons le rapport de SOCOTEC;

Remplacement de la camionnette utilisée par les employés communaux.

Compte-tenu de l'âge du véhicule, de l'état de son plancher (troué), des défaillances mécaniques, il y a lieu de le remplacer par un véhicule utilitaire du même type, soit neuf, soit d'occasion.

Un véhicule neuf aurait l'avantage de nous faire bénéficier de la prime «à la casse » de 1000 €

Mme RAFFAINI et Mr BONTEMPELLI proposent de collecter les informations, documentations et prix sur ce qui pourrait nous convenir.

Dépose de déchets près des containers à verres. Les employés communaux sont régulièrement obligés de ramasser des déchets qui n'ont rien à voir avec les containers à verre et les portent à la déchetterie. Ce n'est pas gratuit pour la commune et il est demandé à chacun des utilisateurs de ces containers de bien vouloir mettre les déchets dans leurs poubelles.

Vandalisme sur les vitres et vitraux de l'Église

Suite à la casse des vitres et vitraux de l'église le Maire a porté plainte et a fait transmettre aux assurances le dossier.

Trousse de secours

Il est prévu de mettre des trousse de premier secours à disposition des employés communaux et dans les salles accueillant du public. Madame DE CILLIA se propose de se renseigner à ce sujet.

Voeux du Maire

Les voeux du Maire auront lieu le dimanche 10/01/2010 à 11 H à la salle polyvalente; Les invitations seront adressées le moment venu.

Rappel : Le Noël des enfants aura lieu le 06/12/2009 à la salle de Nanteuil-sur-Marne.

Mme VILLATTE demande un aménagement des horaires pour les convocations du C.C.A.S. Mr DESFERET fait observer que des personnes âgées font partie du C.C.A.S et qu'une heure tardive les dérange. Mme MAFFLARD propose que l'on alterne les horaires convenant à chacun pour satisfaire tout le monde.

Mme CLEMENT informe que certains matins les transports scolaires sont inadaptés au nombre d'enfants et que certains enfants sont obligés de voyager debout dans le car jusqu'au collège. Elle rappelle également que la bourse aux vêtements aura lieu le 20 septembre 2009 à la salle polyvalente et que des feuillets ont été distribués dans les boîtes aux lettres du village.

Mme RAFFAINI fait état d'une remarque de Mr TOUZET concernant une ligne à haute tension qui serait descendue suite à l'élagage.

Mme RAFFAINI demande qu'à l'ordre du jour du prochain conseil, il soit porté les sujets suivants : Révision éclairage public, chicane de la sente de l'Église, barrière chemin route de Sainte Aulde.

Mme DE CILLIA demande ce qu'il est prévu de faire pour la source bouchée au FROUET. M BONTEMPELLI, après s'être rendu sur les lieux indique qu'il faudra faire déblayer les gravats la recouvrant. Nouveau coût à prévoir.

Concernant l'entretien du GR, il sera adressé un courrier au propriétaire, son grillage tombé sur le chemin pourrait être dangereux pour les enfants qui passeront là lors des sorties scolaires rentrant dans le cadre du projet pédagogique de l'institutrice.

Des instructions ont été données aux employés communaux pour terminer le nettoyage de ce chemin.

La prochaine réunion de Conseil Municipal aura lieu le vendredi 04 DECEMBRE 2009 à 20 H 30.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est close à 23 H 10 et la parole est donnée à l'assistance.

Le Maire,
B.DESFERET